94B 1373

**E.B. TRANS FRANCE**

**Société par actions simplifiée au Capital de 35.000.000 €**

**Siège Social : 5, avenue de l'Opéra - 75001 PARIS**

*RCS Paris 378 995 393*

Greffe du Trib. de Commerce de PARIS

19 NOV. 2007

N° DE DÉPOT 101933

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

**GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 JUIN 2007**

L'an deux mille sept, le vendredi vingt-neuf juin à dix heures, les associés de la société EB TRANS FRANCE, société par actions simplifiée au capital de 35.000.000 €, divisé en 2.187.500 actions, se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social de la société, 5 avenue de l'Opéra à PARIS (75001) sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

L'assemblée est présidée par Monsieur Blaise DURAND, Président de la société.

Monsieur François MACE représentant le Cabinet EXCO ATLANTIQUE, Commissaire aux comptes régulièrement convoqué, est absent et excusé.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président, permet de constater que les associés présents et représentés possèdent la totalité des actions ayant droit de vote et qu'en conséquence, l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut délibérer valablement.

Le Président met à la disposition des associés :

- la copie de la lettre de convocation adressée à chaque associé,
- la copie de la lettre de convocation adressée sous la forme recommandée au Commissaire aux comptes avec le récépissé postal,
- les statuts de la société,
- la feuille de présence à l'assemblée et les pouvoirs des associés représentés par des mandataires,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2006,
- le rapport de gestion du Président,
- le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices,
- le rapport général et le rapport spécial du Commissaire aux comptes,
- l'information relative au montant des honoraires versés à chaque Commissaire aux comptes,
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Puis le Président déclare que tous les documents et renseignements prévus par les statuts ont été communiqués aux associés et tenus à leur disposition, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la société a fait droit, dans les conditions légales, aux demandes de communication dont elle a pu être saisie.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite les différents points à l'ordre du jour :

---

**SIXIEME RESOLUTION**

En remplacement de Monsieur Jean GRAVIER, Commissaire aux comptes suppléant, démissionnaire de ses fonctions, l'assemblée générale décide de nommer :

Monsieur Pierre JOUIS domicilié 46 bis rue des Hauts Pavés, 44010 NANTES CEDEX 1,

en qualité de nouveau Commissaire aux comptes suppléant pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des votants.

**HUITIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir tous dépôts, formalités, ou publications afférents aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des votants.

---

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit qui, après lecture, a été signé par le Président et les associés présents.

**Le Président** **Les Associés**

Extrait certifié conforme